

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 décembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-162

BUDGET 2024

OUVERTURE PAR ANTICIPATION
DE CREDITS
EN SECTION D'INVESTISSEMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi cinq décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Max Nagès, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Garcia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 17h12 (affaire n° 2023-154).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Excusés : Mme Gilda Bréda et Mme Annie Mourgaye.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 novembre 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

.....
.....



BUDGET 2024
OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS
EN SECTION D'INVESTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que le vote du budget primitif 2024 interviendra après le 1er janvier ;

Considérant qu'il convient d'assurer le bon fonctionnement des services, la continuité du service public et la poursuite des projets en cours ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 novembre 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits en section d'investissement, pour l'exercice 2024, selon la répartition et dans la limite des plafonds suivants :

| Chapitre | Plafond 2024 proposé |
|---|----------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 494 000,00 |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 398 000,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 2 948 000,00 |
| 23 - Immobilisations en cours | 2 435 000,00 |
| 27 - Autres immobilisations financières | 325 000,00 |
| | 6 600 000,00 |

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Olivier HOARAU



BUDGET 2024

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'ouverture par anticipation des crédits pour l'exercice 2024, dans l'attente du vote du budget primitif.

La présentation du budget primitif pour l'exercice 2024 interviendra après l'ouverture de l'exercice comptable, soit le 1^{er} janvier.

Dans l'attente du vote du budget et afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, le Conseil municipal peut autoriser l'ouverture par anticipation des crédits dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent, sur le fondement de l'article L.1612-1 du CGCT.

Les crédits ouverts en 2023, hors restes à réaliser, constituent la base de référence.

Cette disposition permet d'assurer le bon fonctionnement des services, la continuité du service public et la poursuite des projets en cours. Il est donc proposé de mettre en place ce dispositif selon la répartition et les plafonds suivants :

| Chapitre | Total budget 2023 | Plafond 2024 maximum (25%) | Plafond 2024 proposé |
|--|----------------------|----------------------------------|-------------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 1 977 227,31 | 494 306,83 | 494 000,00 |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 1 592 900,00 | 398 225,00 | 398 000,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 11 793 647,10 | 2 948 411,78 | 2 948 000,00 |
| 23 - Immobilisations en cours | 9 740 516,24 | 2 435 129,06 | 2 435 000,00 |
| 27 - Autres immobilisations financières | 1 310 000,00 | 327 500,00 | 325 000,00 |
| Total : | | 6 603 572,66 | 6 600 000,00 |

Il est précisé par ailleurs qu'en fonctionnement, le mandatement des dépenses avant le vote du budget peut s'effectuer dans la limite des crédits ouverts lors de l'exercice précédent sans autorisation de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal est appelé à :

- autoriser l'ouverture par anticipation des crédits en section d'investissement, pour l'exercice 2024, selon la répartition et dans la limite des plafonds proposés ci-dessus ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.